



# Demande de report de remboursement dans le cadre des mesures prises suite à la crise du corona

## Prêts à tempérament

(demande à introduire d'ici le 31 juillet 2020 au plus tard)

Nom(s) du(des emprunteur(s) : .....

### Numéros des crédits

774 - .....	Prochaine échéance : ..... / ..... / 2020
774 - .....	Prochaine échéance : ..... / ..... / 2020
774 - .....	Prochaine échéance : ..... / ..... / 2020

Cette demande concerne :

### Prêt(s) à tempérament : report du remboursement du capital et des intérêts pendant 3 mois :

- la durée du crédit est automatiquement prolongée de 3 mois.
- une fois la période de report de paiement passée, le remboursement du capital et des intérêts reprend selon le calendrier de remboursement en vigueur.
- les intérêts dus pour la période de report doivent être réglés en une seule fois en même temps que le dernier remboursement.

L'emprunteur/les emprunteurs déclare(nt) que :

- l'un des emprunteurs au moins subit une perte de revenus parce qu'il/elle est en chômage temporaire ou technique ou a dû suspendre son activité indépendante suite à la crise du corona;
- le(s) crédit(s) faisant l'objet de la présente demande de report de paiement ne présentai(en)t, au 1er avril 2020, pas de retard de paiement de plus d'1 mois;
- au moment de la présente demande, son/leur patrimoine mobilier total sur des comptes à vue et d'épargne et dans un portefeuille d'investissements chez AXA Banque ou auprès d'une autre banque, est inférieur à 25.000 EUR (hors épargne pension).

L'emprunteur/les emprunteurs s'engage(nt) à fournir des documents justificatifs à la demande d'AXA Bank Belgium. AXA Bank Belgium se réserve le droit d'annuler l'avantage du report de paiement si les informations fournies sont erronées.

Date : ..... / ..... / 2020

signature(s) emprunteur(s)

.....